



**Syndicat National
des Sculpteurs
et Plasticiens**

Le Syndicat qui conseille 4 générations d'artistes au travail

La Gazette

**Bulletin d'information
n° 1 juillet 2022**

EDITORIAL

Voici le 1^{er} numéro d'un bulletin d'information appelé à devenir régulier. Vous y trouverez, en autres, des comptes-rendus sur l'action de notre syndicat, sur l'actualité des arts visuels au niveau national comme en régions (expos, résidences, appels d'offres...), un dossier du mois, des analyses artistiques ou bibliographiques, une présentation des nouveaux adhérents... ou toutes informations ou sujets dont nos adhérents voudraient nous faire part

COMPTE-RENDU (Extrait)

Conseil SNSP du Mercredi 18 mai 2022

Visio Conférence (Star Leaf)

Présents : Alain-Marie Parmentier, Harutyun Yekmalyan, Brigitte Sillard, Bernard Varvat, Catherine Lamacque, Christian Claudel, Florence de Ponthaud, Jean Chazy, Laurence Leplay, Thierry Ollagnier, Bernard Morot-Gaudry, Catherine Noizet Faucon, Lionel Le Scornec

Isab : excusée.

Bienvenue à Catherine Noizet Faucon, nouveau membre et merci pour sa contribution à ce compte-rendu.

1. Nouveau Conseil

Dans le prolongement de l'Assemblée Générale du 11 avril 2022, le Conseil confirme à l'unanimité le renouvellement du Bureau (à l'identique) :

- Secrétaire général

Alain-Marie Parmentier

- Secrétaires généraux honoraires

Harut Yekmalyan (voix délibérative) et Bernard Morot-Gaudry (voix consultative)

- Premier secrétaire

Jean Chazy

- Déléguées générales

Laurence Leplay et Florence de Ponthaud-Neyrat

- Trésorier

Lionel Le Scornec

Et La réélection du tiers sortant

Alain-Marie Parmentier

Harut Yekmalyan

Isabelle Tyczka)

Absente à l'AG, Isab a exprimé par écrit son souhait de maintenir sa candidature. Le Conseil vote pour qu'elle reste au conseil, en réserve pour le moment (statut de membre suppléant).

Le Conseil constate ensuite la démission de Jean-Luc Schické, Alain Vuillemet et Pierre Rousseau.

ACTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

- **Le 26 juin Harut Yekmalyan :** « Au niveau de nos actions il y a aussi le CNPAV, qui nous apprenait hier que la réunion suivante se tiendra à... Marseille. Évidemment, ni les frais de déplacement, ni les IPG ne sont pas prévus. La cerise sur le gâteau : c'est CIPAC qui l'a décidé pour passer le CNPAV en marge de ses assises qui se tiendront à Marseille. Donc, le ministère est clairement aux ordres de CIPAC. Pour calmer les esprits, une visioconférence est possible, mais comme vous savez bien, une visioconférence avec 60 participants, dont, les institutionnels en salle, est clairement inutile. J'ai poliment protesté, mais sans réponse audible. J'ai posé, au nom du SNSP, une question pour l'ordre du jour : la question des moyens alloués au CNPAV pour assurer son fonctionnement (déplacements, GT, personnalités qualifiées invitées). Elle n'a pas été enregistrée et je propose de poser cette question à la ministre (qui préside le CNPAV) par recommandé. »
- Le 26 juin, **Catherine LAMACQUE**, déléguée région Bretagne a pris rendez-vous pour septembre avec la DRAC Bretagne. Elle a aussi écrit au président du Conseil Départemental.
- **Le 28 juin Christian CLAUDEL et Jean CHAZY ont représenté le SNSP à l'Assemblée Générale de la SAIF (Société des Auteurs de l'Image Fixe) à Paris à l'INHA.**
- Le 6 juillet **Harut YEKMALYAN, Alain-Marie Parmentier, Dominique COENEN et Chris TELQUE** participent à un groupe de travail sur notre site. Depuis plusieurs semaines ils s'emploient à réactiver et mettre à jour ce site qui fonctionnait mal. L'objectif est la remise à plat de nos besoins informatiques. Un cahier des charges simplifié est en cours d'élaboration et sera présenté au prochainement au Conseil. Harut a réussi à obtenir de Fabienne Sauvageot (actuel webmaster) un identifiant lui permettant de maintenir actif le fichier des adhérents à jour sur le site. Cette situation permet de patienter en assurant un minimum de fonctionnalité. Harut demande à chacun de vérifier sur le site s'il a accès à sa fiche. Merci de le prévenir en cas de problème.
- **Laurence LEPLAY** participe à une réunion sur la déclaration de ressources des Artistes Auteurs.
-
- **Christian CLAUDEL**, à l'invitation du Ministère de la culture participe en video-conférence à une réunion de présentation de la nouvelle circulaire prolongeant et améliorant le dispositif de régularisation des cotisations prescrites, prévu initialement par la circulaire interministérielle N° DSS/5B/3A/2016/308 du 24 novembre 2016.

NOUVELLES EN REGIONS

En Bourgogne

Vaisseaux de pierres et de fer

Des vaisseaux de céramique et d'inox, des pièces uniques réalisées à quatre mains pour créer cette armada de 23 navires voguant sur les mers de l'imaginaire

Nous sommes charrette, des vents contraires nous ont portés vers d'autres cieux, nous tenons le cap.

Virgile Loyer et Alain Vuillemet font le show.

Aux ateliers LES CUBES 26 Les Placeaux Saint-Aubin-Château-Neuf 89110 Le Val d'Ocre
Exposition tous les weekends de juillet samedi et dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h
et sur rendez-vous



En Bretagne

Pont-Scorff : 10^{ème} anniversaire de l'Espace Pierre de Grauw



de samedi matin 2 juillet à 10h à dimanche midi 3 juillet
au Strapontin, 14 rue Docteur Riolland
et à l'Espace Pierre de Grauw

Les membres de l'association des amis de Pierre de GRAUW se sont réunis à Pont-Scorff pour le 10^{ème} anniversaire de l'espace dédié au regretté sculpteur.

Le site de Pierre de Grauw a été mis à jour avec La vidéo qui reprend la conférence de François Boespflug (55 mn)

L'article de Ouest France reprend la présentation de cette journée.

Vous retrouvez ces deux documents sur le site de l'Espace <http://www.pierredegrauw.com/>
Catherine Cyrot

En région Centre, Le sculpteur Jean VINDRAS qui exposait à Marcigny en Saône et Loire (Bourgogne) a vu ses œuvres endommagées au cours d'une tempête. **Cela pose le problème des contrats d'assurance.** Et nous appelons nos adhérents à rester vigilants à ce sujet. En effet Jean VINDRAS nous confie : « je traîne cette frustration colossale d'avoir été à la fois Invité d'honneur et de rester victime de cette tempête dans le parc de la Mairie de Marcigny sans dédommagement!

D'abord comme tu sais les sculpteurs 'plein air' n'ont un contrat qu'exceptionnellement! Dans les Biennales que je connais les organisateurs se manifestent en demandant une inscription payante et, surtout, une assurance professionnelle. Pas de contrat signé et l'artiste est content ...d'être là!

En région centre il y a des propositions de changement : "Devenir Art" suggère de passer contrat, donne des exemples et des propositions de prix mais les interlocuteurs des artistes (les Municipalités et quelques associations) ne reçoivent aucune info et ne semblent pas prêtes à quitter une position favorable pour elles.

A Marcigny, l'Association "regard sur l'art" a cette pratique et fait signer un document sur l'assurance aux participants. Pour moi en 2021 je n'ai rien reçu ni signé et, en tant qu'invité d'honneur, ils sont venus prendre mes œuvres en charge à Tours, avec un camion à benne et retour avec toutes les œuvres y compris les cassées ou endommagées.

J'avais de toute façon mon assurance Pro chez Allianz mais une clause particulière limite les remboursements pour tempête à mon atelier de Saint Pierre des corps.!! L'assurance de l'association "regard sur l'art" demande aux artistes d'être assurés, donc rien même en cas de tempête! Un juriste m'a dit que dans ce cas le propriétaire du lieu et des arbres était le recours donc je me suis adressé à la Mairie qui était bien informée. En effet le créateur de 'Regard sur l'art' est l'ancien maire et le Président de l'assos était son 1er adjoint. Le maire a été battu et très mécontent mais le président de l'assos est toujours dans la Municipalité avec des relations qui ont été évidemment très difficiles.

Pour ma part, pour les 3200 euros de dégâts sur mes œuvres, je pense qu'un partage de la facture par les 3 assurances serait juste mais faire trinquer l'artiste dans le jeu fermé des assurances, très injuste.

.PS: à ma connaissance jusqu'à ce jour, seuls les Artistes reconnus et soutenus par les Autorités artistiques bénéficient d'un contrat en bonne et due forme, dans les grandes villes et lieux d'expos officiels. »

En Ile de France

L'Ecole polytechnique féminine qui a élu domicile dans l'ancienne ENS Cachan a endommagé la fresque monumentale (70 m² « La Géométrie » de **Robert Couturier** qui n'avait pas pu être déplacée dans le nouveau bâtiment de l'ENS Saclay construit par Renzo Piano. Ils ont même percé une porte pour les WC (on y voit des ouvriers). C'est bien triste. Cela eu été trop beau qu'ils conservent l'œuvre qui avait été une commande 1%.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Provence, c'est tout un art...Contemporain !

Voyagez dans le site ci-après pour trouver les manifestations de votre choix :

<https://provence-alpes-cotedazur.com/provence/que-faire/circuits-art-contemporain-provence/>

En Rhône-Alpes le Conseil Régional envisage de réduire les dotations de 139 acteurs culturels.

Entérinée le 25 mai lors d'une commission permanente, la décision présentée comme un « *rééquilibrage solidaire et équitable* » réduirait de manière drastique les dotations de 139 acteurs culturels. **Selon l'opposition écologiste**, ces baisses représenteraient au total 4 millions d'euros.

« *Il n'y a pas de rente* », s'est justifié Laurent Wauquiez, président de la Région, au micro de BFM Lyon, affirmant parallèlement que le budget de la culture augmentait en 2022. **L'exécutif régional explique** vouloir mieux répartir les sommes sur le territoire de la région, notamment dans les territoires ruraux. Les acteurs régionaux de la culture rejoints par des institutions nationales ont rapidement réagi par une pétition, qui dénonce la baisse des subventions et la méthode, sans concertation préalable ni explications de la part de la collectivité territoriale. « *Comment, après les votes des budgets, justifier l'annonce d'une baisse en plein exercice, dans un secteur qui par définition programme ses actions des mois à l'avance ?* », interrogent les 70 auteurs du texte.

Ces baisses touchent particulièrement les métropoles de Lyon et de Grenoble : dans la capitale régionale plusieurs structures dont la Biennale d'art contemporain enregistrent des baisses de 30 à 40 % de leurs subsides, représentant une perte de centaines de milliers d'euros. « *Pour nous les conséquences sont catastrophiques* », déplorait Isabelle Bertolotti, la directrice de la Biennale qui ouvre en septembre avec une programmation arrêtée de longue date. Grenoble concentre à elle seule un huitième des économies, avec 500 000 euros soustraits au budget d'une quinzaine d'acteurs. Les baisses touchent aussi fortement l'enseignement : l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, l'Ecole supérieure d'art et de design de Saint-Etienne, l'École supérieure d'art de Clermont-Ferrand ou l'École supérieure d'art d'Annecy subissent toutes une baisse de leurs subventions allant de 15 à 45 %.

Sculptures du Tour de France !

Fresques géantes réalisées en matériaux biodégradables : paille, pierre, feuillages... imagination... par des artistes locaux reconnus souvent dans l'utilisation d'autres matières, le bois, le bronze etc...

Ces artistes s'investissent avec la participation de bénévoles du monde agricole défenseurs de leur économie régionale.

Félicitations à tous ces Artistes fiers de leur commune, de leur département. L'effort des sportifs rejoint la dynamique et la persévérance du monde agricole au grand plaisir des spectateurs et téléspectateurs.

Le Land-art est bien vivant !

En cours

L'ART dans la Ville
Merveilleuses Disparitions

CENTRE-VILLE ISSOIRE (63) 14 mai - 9 octobre 2022

Piet.sO EXPOSITIONS
SCULPTURES

SAVEZ-VOUS PLANTER LES CHOUX ?
11 juin - 18 septembre 2022

Centre d'art Jean-Prouvé Issoire (63)
ENTRÉE LIBRE

19, rue du Palais - 63500 ISSOIRE
INFOS : 04 73 55 33 53 ou 04 73 89 25 57
issore.fr Culture Centre d'art Jean-Prouvé

14 mai - 9 octobre 2022
En partenariat avec PRAVY

Entrée libre du mardi au dimanche de 14h à 19h samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 19h

Issoire.fr Ville d'Issoire

22^e Festival de la sculpture et du marbre

Saint-Béat-Lez Luchon Saint-Bertrand-de-Comminges

9 - 30 juillet 2022

www.marbre-et-arts.fr

SYMPOSIUM - EXPOSITIONS - INITIATIONS ET STAGES - RENCONTRES D'ARTISTES - CONFÉRENCES - STAGES DE SCULPTURE - RENCONTRES D'ARTISTES - EXPOSITIONS - SYMPOSIUM - CONFÉRENCES - STAGES DE SCULPTURE - RENCONTRES D'ARTISTES - INITIATIONS ET STAGES



SENTIER D'ART
Arbres & lumières

2022 25 juin - 25 sept

15 œuvres
Sur 1,5 km
animations

Parc Parissot Beaumontel

INTERCOM Bernay
Terres de Normandie

LEUPÉ en Normandie NORMANDIE





ILIO | 29 JUIN > 14 AOÛT

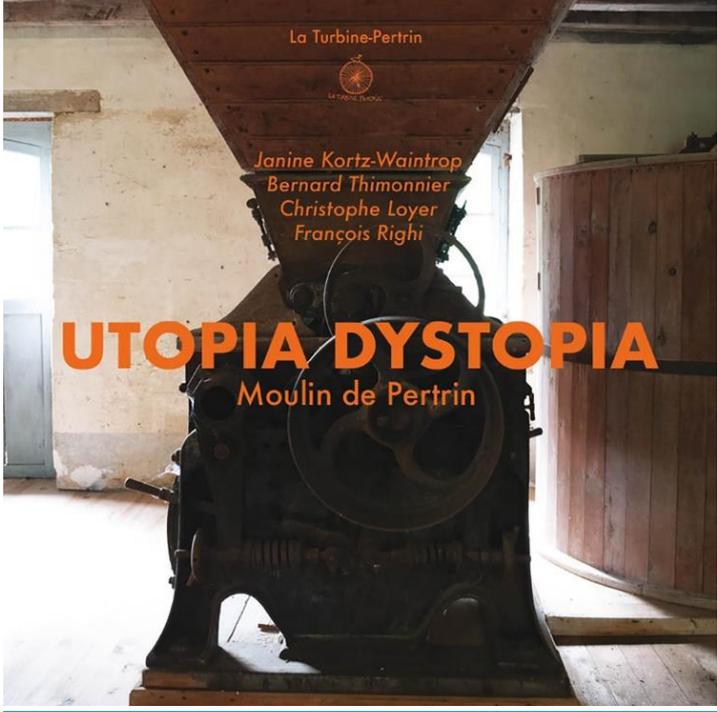
SIGNORI | RÉTROSPECTIVE MONOGRAPHIQUE

GALERIE M^{ME} DE GRAFFIGNY | **GALERIE GOSLIN KUNST**
 RUE ALBERT 1^{ER} - VILLERS-LÈS-NANCY | 29 PLACE DE LA CARRIÈRE - NANCY

PLUS D'INFOS

WWW.VILLERSLESNANCY.FR

VILLERS LES NANCY | GOSLIN KUNST



La Turbine-Pertrin

Janine Kortz-Waintrap
 Bernard Thimonnier
 Christophe Loyer
 François Righi

UTOPIA DYSTOPIA
 Moulin de Pertrin

elles

AQUARELLES ET BRONZES

COLETTE HILAIRE
 MARIE-THÉRÈSE TSALAPATANIS



**SALLE DU CERCLE
 SEILLANS**

DU 26 JUILLET AU 15 AOÛT 2022

Tous les jours de 14h à 20h
 Dimanche de 10h à 20h

contact: Clotilde Delaunay
 cd.delaunay@gmail.com / 06.02.59.47.32



Jusqu'au 23 octobre mes Personnages se dressent dans les Alpes suisses, à Leysin, proche du lac Léman. Les 1200 m d'altitude confortent l'élan de mes œuvres sous les cimes des montagnes. J'ai installé mes Personnages en cercle comme un cromlech du néolithique où nos ancêtres célébraient leur culte. La rouille du métal est à l'honneur dans cette ronde ancienne.

Les Commissions 1% en Région Grand Est (Compte-rendu de Christian Claudel)

A partir de 2004, j'ai été nommé par le SNSP et j'ai aussitôt siégé dans le département de la Moselle et ensuite dans celui de la Meurthe et Moselle.

En 2006,, comme Philippe BRUNETEAU avait démissionné de son poste de délégué du SNSP en Alsace, j'avais proposé de le remplacer. Suite à cette décision, j'ai été appelé à siéger dans les départements du Bas Rhin et du Haut Rhin.

Aussi dès le début de mon action, j'ai été invité a construire l'USOPAV en Lorraine, avec Rémi VILLAGGI (UPC) et Myriam LYBRACH (CAAP).

Et nous avons siégé à tour de rôle dans les nombreux 1% lorrains.

J'ai fait de même en organisant l'USOPAV en Alsace, avec Jean Luc SCHICKÉ (SNSP) Martine MISSMER et Daniel DYMINSKY (SNAP CGT). Mais seuls Daniel DIMINSKY et moi- même ont siégé.

Maintenant voici les 1% en cours de réalisation :

Département de la Meuse:

Le maire de VERDUN, M. Samuel HAZARD avait été réélu avec 80% des voix en 2020 et aussitôt, la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun ont voulu mettre en application la loi du 1%, pour les 6 bâtiments publics construits.

A partir de 2019, j'ai commencé par siéger pour le 1% de :

- la Citadelle de VERDUN
- la Médiathèque de VERDUN
- la Salle des Musiques Actuelles de BELLEVILLE sur Meuse

C'est M. Antoni GRIGIO adjoint à la Culture, qui représente le maître d'ouvrage.

Et c'est successivement Yuan Chich CHENG et Frank BAUCHARD qui ont représenté la DRAC de METZ et occasionnellement Laurent INOCCENZZI de la DRAC de CHALONS en Champagne.

Département des Vosges:

C'est suite à mes contacts avec François VANNSON ex-député, devenu Président du Conseil Départemental des Vosges et notre visite avec Myriam LIBRACH (CAAP) au Conseil Départemental en 2018, que cette Collectivité a mis en application la loi du 1% pour 2 Collèges en reconstruction :

- le Collège Elsa TRIOLET de THAON les Vosges
- le Collège du Ban de VAGNEY

C'est Mme Emmanuelle AFANASSIEFF assistante à la Culture et au Sport, qui représente le maître d'ouvrage.

C'est Bernard GOY, conseiller pour les Arts plastiques qui représente la DRAC de STRASBOURG laquelle a la compétence 1% pour le département des Vosges.

Les commissions 1% en Rhône-Alpes (Compte-rendu de Catherine Noizet-Faucon)

Depuis nos réunions à la Drac de Lyon avec Barbara et Harut en 2018, et la biennale au Palais de Bondy, je suis régulièrement convoquée pour siéger aux différents comités 1 % artistiques et Commissions AIC AIA.

2 comités 1% artistiques ont abouti :

- 2019 : Ville de Villefranche-sur-Saône, 1% artistique lié à la réhabilitation de la Maison Vermorel.
- 2021 : Ecole Centrale de Lyon.

2 comités 1% artistiques sont en panne après 1 réunion :

- 2020 : Université de Lyon, I-Factory.
- 2021 : Construction du bâtiment M8 - École Normale Supérieure (ENS) de Lyon. Opération Lyon Cité Campus menée sur le site Monod de Lyon - Gerland.

En cours :

- 2022 : futur centre administratif d'État à Lyon, 1 réunion a eu lieu

DOSSIER DU MOIS

Nous envisageons de traiter dans chaque Gazette, si l'actualité s'y prête, un dossier de fond.

Encore une fois les contributions de tous nos adhérents sont les bienvenues.

Le procès sur la paternité de l'œuvre entre Daniel DRUET et Maurizio CATTELAN nous permet une réflexion sur LA PATERNITE DE L'ŒUVRE.

Le premier épisode judiciaire s'est tenu vendredi 13 mai au tribunal de Paris. Il est mis en délibéré au 8 juillet.

Le talentueux sculpteur Daniel DRUET a longtemps réalisé les statues de cire qu'il a créées pour l'artiste-star à la mode Maurizio CATTELAN dont les prix s'envolent. Au jourd'hui il se revendique auteur exclusif des 9 effigies qu'il a fabriquées pour le compte de l'artiste-star en 1999 et 2006. Il a donc assigné Maurizio CATTELAN en revendiquant la paternité des œuvres citées. Il souhaite « *être reconnu comme l'auteur exclusif de 9 œuvres sculpturales... Cattelan se sert du travail des autres pour se faire valoir.* »

Maître Jean-Baptiste Bourgeois, son avocat plaide « *C'est bien Daniel Druet qui de ses seuls doigts magiques a donné naissance aux œuvres de Cattelan.* » Ce à quoi, Maître Pierre-Olivier Sur, avocat de ce dernier rétorque : « *Sans la main de Cattelan, la sculpture de Druet n'a aucune valeur. Et pas le contraire. Druet est un maillon interchangeable.* »

Il est vrai que les ateliers d'artistes ont toujours existé. Dans l'antiquité, à Athènes, celui d'Andokidès était réputé. A la Renaissance des artistes comme Cranach ou Rubens employaient de nombreux collaborateurs. Au 20ème siècle le sculpteur POMPON travailla comme praticien pour les autres avant de pouvoir se mettre à son compte. A notre époque l'Américain Jeff Koons peut employer jusqu'à une centaine de personnes, puis s'en séparer. Damien Hirst a employé jusqu'à 175 personnes pour faire réaliser à Londres ses *spot paintings* ou ses animaux plongés dans le formol.

Cependant les conditions ont changé. Ainsi, Rubens affichait en toute transparence 5 catégories de prix selon le degré d'implication de ses assistants dans la réalisation, et les tableaux entièrement réalisés de sa seule main étaient naturellement les plus chers.

A l'inverse, quand des artistes conceptuels contemporains comme Cattelan, devenus des chefs d'entreprise pas toujours irréprochables, délèguent, ils n'en informent ni les acheteurs ni le public. Lui et ses marchands renvoient constamment Daniel DRUET à un rôle d'exécutant parfaitement interchangeable. Pourtant DRUET, de son côté, est loin d'être un apprenti puisqu'il obtint 2 grands prix de Rome en 1967 et 1968. Il paraît évident que sa part de création dans les 9 œuvres hyperréalistes signées par le seul CATTELAN est plus importante que ce dernier ne veut bien le dire.

Le critique d'art Stéphane CORREARD estime que « *dans cette affaire La question de la valeur de l'œuvre est tue mais centrale : le segment industriel de l'art contemporain continue de s'arroger les apparences d'un savoir-faire d'exception qui relève désormais d'assistants*
Il est temps que ce débat nécessaire soit clarifié au profit d'une plus grande transparence et d'une meilleure prise en compte juridique, morale et financière de chacun des mérites respectifs des coauteurs et des

intervenants qui mériteraient à minima d'être cités et reconnus. Au lieu de se perdre dans des procès iniques, les artistes devraient être à la pointe de ce combat. »

En attendant, les juges devront trancher : quel est l'auteur de l'œuvre ? Celui qui en a eu l'idée ou celui qui l'a sculptée ?

Le jugement :

Le tribunal judiciaire de Paris a conforté vendredi 8 juillet l'artiste Maurizio Cattelan comme auteur de ses œuvres, et a repoussé les demandes d'un autre, Daniel Druet, qui avait réalisé des sculptures pour lui et s'estimait le véritable auteur.

Le litige concerne huit œuvres de l'Italien de 61 ans, qui se désigne comme « artiste conceptuel », comprenant des sculptures façonnées par M. Druet. Une œuvre emblématique est *Him* (2001), une installation où le spectateur avançait vers un garçon placé de dos et à genoux, avant de découvrir qu'il s'agissait d'Adolf Hitler.

Avec son savoir-faire pour exécuter des sculptures extrêmement réalistes, entre autres pour le musée Grévin à Paris, M. Druet, Français de 80 ans, souhaite être reconnu comme auteur exclusif des huit œuvres en question. Le tribunal ne l'a pas suivi.

Le plaignant « *ne revendique pas la qualité de co-auteur d'une œuvre de collaboration ou d'une œuvre composite mais bien la qualité d'unique auteur des œuvres en cause* », a-t-il rappelé.

Il lui a été reproché de ne pas avoir intenté la procédure à l'origine contre l'artiste italien controversé, mais contre son représentant, la galerie Perrotin et une institution ayant monté une exposition de ces œuvres, la Monnaie de Paris.

« *Faute d'avoir assigné en personne Maurizio Cattelan, auteur présumé, (...) Daniel Druet doit être déclaré irrecevable en toutes ses demandes en contrefaçon de droits d'auteur* », a estimé le tribunal.

La défense a estimé que ce jugement ferait école : « *Cette décision constitue une véritable jurisprudence en ce que, pour la première fois, les magistrats consacrent l'art conceptuel par une décision de principe* », ont écrit dans un communiqué les avocats de la galerie Perrotin, Pierre-Yves Gautier et Pierre-Olivier Sur.

L'avocat du plaignant, Jean-Baptiste Bourgeois, a contesté cette interprétation. Dans ce jugement, « *il n'y a pas une ligne sur le fond du dossier. C'est une fin de non-recevoir, pour une question de forme* », a-t-il déclaré à l'AFP. « *Forcément je regrette de ne pas avoir assigné Maurizio Cattelan au départ, mais je trouve la décision totalement infondée (...) Le même tribunal, la même chambre, en février 2020, certes dans une autre composition, avait reconnu recevables nos demandes* », a-t-il rappelé...

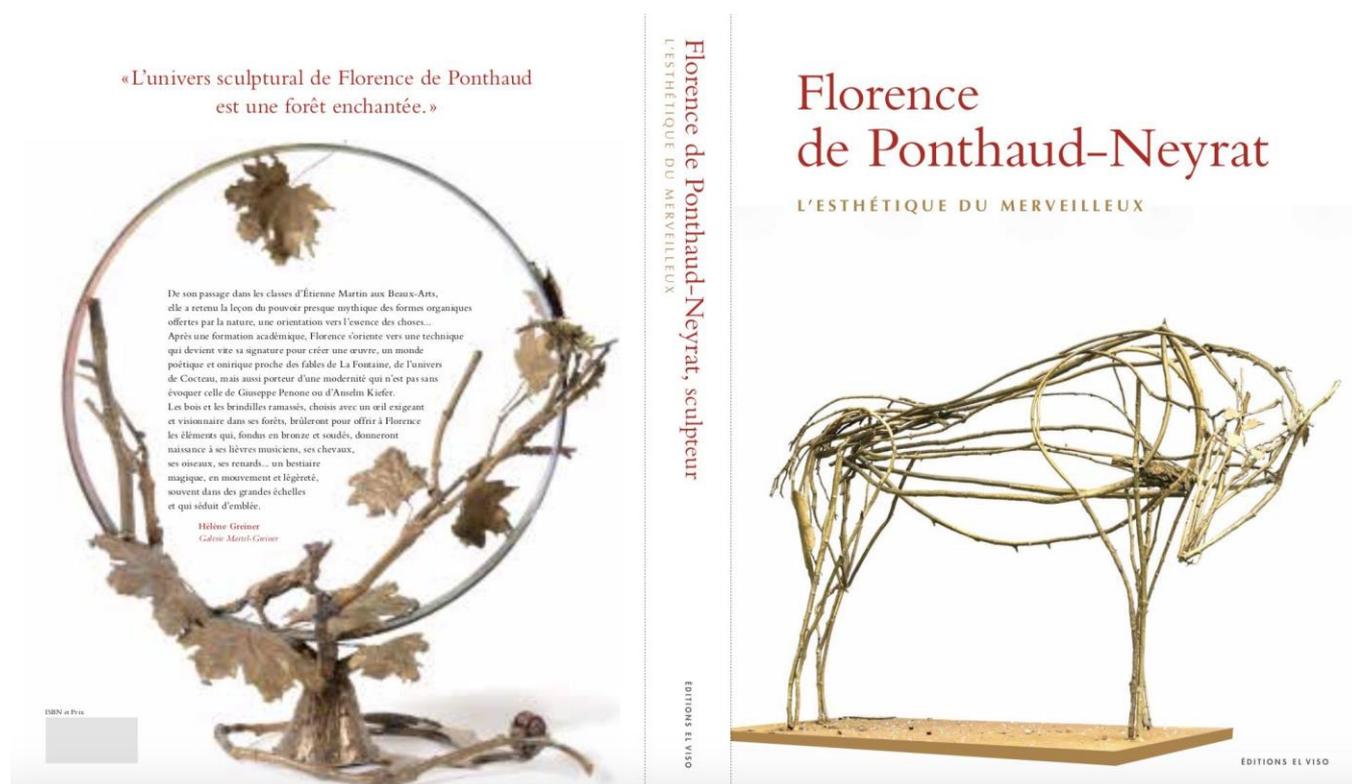
Cet article a été publié par l'AFP le 8 juillet 2022.

ANALYSES, CRITIQUES D'EXPOS, BIBLIOGRAPHIES D'ARTISTES ...

Voici, aux éditions El Viso, un superbe livre d'art qui nous offre 200 illustrations couleurs en 200 pages consacrées à notre amie **Florence de Ponthaud-Neyrat**.

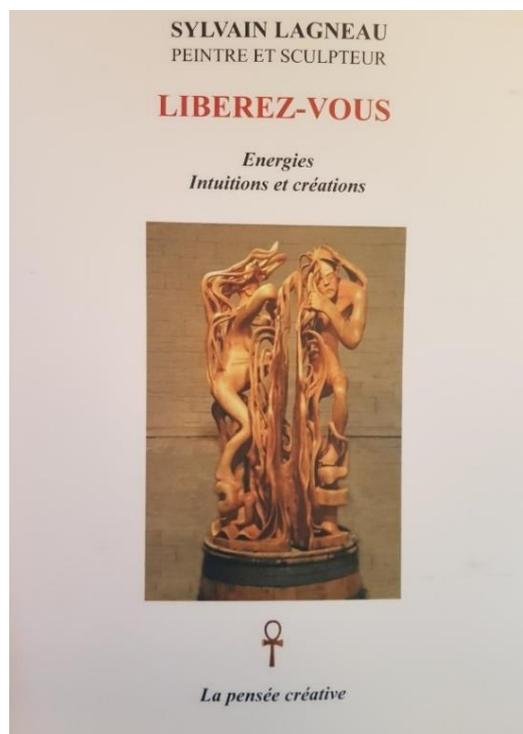
Ses sculptures traversent l'espace et l'espace les traverse dans un équilibre subtil. Aériennes, elles imposent leur force à une fragilité qui n'est qu'apparente et qui cache, à l'aide d'une technique très maîtrisée, une puissance d'expression merveilleuse.

On peut se procurer cet ouvrage des éditions El Viso à la Fnac, à la librairie du musée Pompidou, à Chantelivre rue de Sèvres Paris 6^{ème}, à Chalon sur Saône.

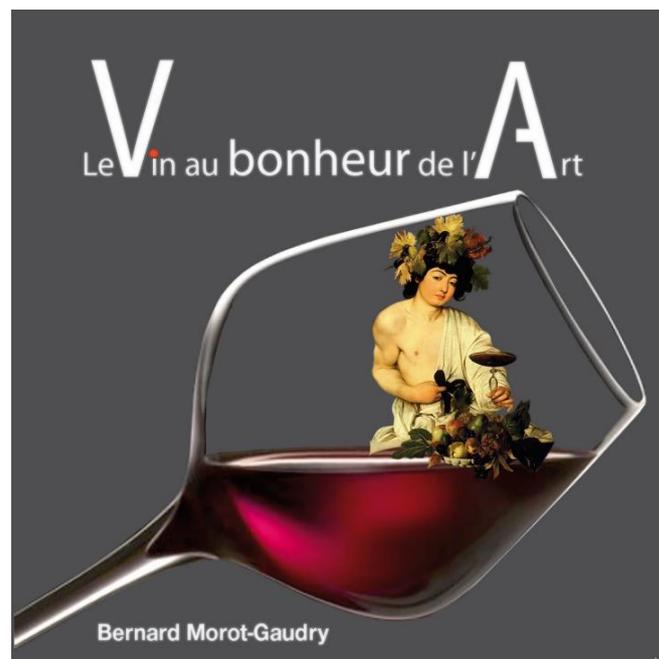


Voici un autre ouvrage d'art passionnant qui nous fait rencontrer le travail du peintre et sculpteur **Sylvain LAGNEAU** à travers de belles reproductions de ses œuvres en alternance avec des pages poétiques ou philosophiques sur la création de ses sculptures. Un monde fantastique à découvrir, servi par une technique virtuose

On peut commander directement l'ouvrage au prix de 46,50€ auprès de l'artiste : sylvain LAGNEAU lieu-dit Rignac de Cuzance 46600 Cuzance. tél : 06 31 27 97 13 Mail : sylvainlagneau@orange.fr



Enfin, un livre d'art « Le vin au bonheur de l'art » proposé par Bernard Morot-Gaudry. Le propos de ce livre n'est pas l'histoire du vin, mais la représentation du vin à travers les œuvres d'art. A toutes les époques, dans tous les coins du monde, les peintres et les sculpteurs ont décliné avec délectation le vin dans leurs œuvres : sur les vases grecs, les murs des tombeaux égyptiens ou étrusques, les rouleaux chinois, les miniatures persanes, les tympanes des cathédrales, les toiles des grands maîtres européens. 2 pages sont consacrées à chaque œuvre : à droite la reproduction en couleurs, à gauche les références d'histoire de l'art. 276 pages, 29€. On peut commander l'ouvrage auprès de l'auteur : 06 08 97 53 67 ou bernard.morot-gaudry@orange.fr



Notre nouvelle ministre de la Culture, Rima Abdul-Malik.

Les précédents ministres de culture de l'ère Macron se sont montrés très peu à l'écoute des problèmes des artistes visuels et en particulier de notre syndicat. Leur bilan est négatif. Faut-il craindre les mêmes relations avec la nouvelle titulaire du poste ?

Née le 11 février 1979, Rima Abdul-Malik est arrivée en France à l'âge de 10 ans, venant du Liban en pleine guerre civile. Elle sort diplômée de l'IEP de Lyon en 1999. Elle se destinait au journalisme, mais elle commence son engagement culturel auprès de l'ONG « Clowns sans frontières » qu'elle dirigera pendant 6 ans de 2001 à 2006. Elle passe ensuite par le cabinet de Christophe Girard, adjoint à la culture de la ville de Paris, puis en 2012 par celui du maire Bertrand Delanoë comme conseillère culture. Elle est nommée attachée culturelle à l'Ambassade de France à New-York de 2014 à 2018 ; En novembre 2019 elle devient à l'Élysée conseillère Culture et communication d'Emmanuel Macron. Enfin en 2022 elle accède au poste de ministre. Mais déjà, en janvier 2021 l'hebdomadaire « L'Obs » lui consacrait un long article prémonitoire intitulé « L'autre ministre de la Culture ».

Cette nouvelle ministre a donc manifestement un parcours orienté vers la culture, ce qui nous change de certains prédécesseurs. Cependant si elle se passionne ouvertement pour le spectacle vivant, le théâtre, le cinéma et le numérique, la musique et la poésie... en est-il de même pour la sculpture et la peinture ? **Nous la jugerons aux actes en espérant que la sculpture ne soit pas, une fois encore, le « parent pauvre ».**

Nous avons noté quelques-unes de ses déclarations dans une interview au Point : « *Ma boussole en tant que ministre restera cette liberté d'expression et de création, mais aussi la volonté de toujours créer du débat, de permettre le dialogue le plus apaisé possible... Je serai donc vigilante sur la liberté de création comme je serai vigilante sur la question de la représentativité de tous. Il faut trouver un juste milieu* »

A l'occasion de la « fête de la musique » le 21 juin elle a fait organiser dans les jardins du Palais-Royal, au pied de son ministère et dans l'espace contigu aux colonnes de Buren, un concert où étaient invitées 1400 personnes privilégiées. Cette petite sauterie offerte à quelques privilégiés a cependant coûté près de 800.000 € soit 571€ par invité. Que faut-il en penser ?

Nos adresses utiles:

Régimes de Sécurité Sociale des artistes-auteurs des Arts Visuels:

AGESSA-MDA: 60, rue du faubourg Poissonnière. 75010 PARIS tél: 0 806 80 42 08

URSSAF du Limousin: 93517 MONTREUIL Cedex tél: 0 806 804 208 (service gratuit)

Caisses de Retraite CARSAT/CNAV:

CNAV: Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.

adresse du siège: 110, avenue de Flandres. 75 019 PARIS tél: 3660 (N° surtaxé)

adresse postale pour l'Ile de France (départements:75,77,78,91,92, 93, 94.)

CNAV: Assurance retraite Ile de France. 93166 NOISY le Grand Cedex CS 70009

Agence de Formation pour les artistes auteurs:

AFDAS 66, rue de Stendhal 75020 PARIS Tél : 01 44 78 39 39

Directeur de publication : Alain-Marie Parmentier. Rédacteur : Bernard Morot-Gaudry avec le concours de Alain-Marie, Jean Chazy, Christian Claudel, Catherine Noizet-Faucon, Florence de Ponthaud-Neyrat, Harut, Bernard Varvat.

Vous êtes invités à contribuer aux Gazettes suivantes en adressant vos textes à bernard.morot-Gaudry@orange.fr